

La ----- est l'organe ----- de l'Union. La Commission est garante de l'intérêt ----- européen et ----- des intérêts nationaux. Depuis -----, la Commission veille à l'exécution du ----- et des ----- . La Commission européenne est composée de -- commissaires, soit un représentant par État, nommés pour cinq ans.



Ursula von der Leyen

Née en 1958

Après avoir été successivement ministre de la Famille, du Travail puis de la Défense en Allemagne, elle devient le 1^{er} décembre 2019 présidente de la Commission européenne.



Le ----- (ou Conseil des ministres de l'Union) constitue un autre organe ----- de l'Union. Il ----- les politiques interétatiques de l'Union européenne. Il est composé de -- ministres nationaux, soit un représentant par État, mais sa composition varie en fonction du thème abordé.

Si le thème porte sur l'agriculture, le conseil réunit les 27 ministres de l'agriculture.



Le ----- impulse les grandes -----/----- européennes et ----- les questions non résolues au Conseil de l'Union européenne. Le ----- désigne le ----- de la Commission européenne et le ---- ----- de l'Union européenne pour les ----- et la ----- . Il réunit périodiquement les -- chefs d'État ou de gouvernement et du président de la Commission européenne. Le président de l'institution est élu pour deux ans et demi.

En 2019, le Belge Charles Michel a été désigné pour exercer la fonction de président du Conseil européen.



Le -----, le ----- et la ----- se partagent le pouvoir législatif :

La ----- détient seule le ----- de l'initiative législative: elle propose les actes juridiques européens (directives, règlements, décisions, etc.).

Le ----- et le ----- **de** ----- sont co-législateurs: ils modifient, adoptent, rejettent les propositions des actes législatifs de la -----.



2. Les pouvoirs judiciaire et économique

Seule la ---- **de** ----- **de l'Union** ----- a le pouvoir ----- . On parle également d'un pouvoir ----- dans l'Union européenne qui a deux ----- économiques : la **Banque** ----- et la **Cour des** ----- **européenne**.

La **Cour de justice de l'Union européenne** se trouve à -----**Ville**. Son rôle est d'----- que le droit est ----- de la ---- façon dans tous les États et de mettre fin aux ----- en matière légale entre les institutions et les États.



Les États membres ont également ----- à l'Union européenne un pouvoir ----- et ----- . Ils l'ont dotée d'institutions économiques qui contribuent à son fonctionnement démocratique :

♟ La **Banque centrale européenne** à Francfort-sur-le-Main : Elle contrôle la politique **monétaire** des **19** États membres de la zone euro avec pour objectif de garantir la **stabilité** des prix. Les **chefs** d'État ou de gouvernement de la zone euro choisissent pour - ans le **président** de la BCE. La Française Christine Lagarde assure la présidence de la BCE depuis 2019.

♟ La **Cour des comptes** européenne à Luxembourg-Ville : Elle s'assure que le **budget** de l'Union européenne est correctement utilisé.



III. Les remises en question de l'Union européenne depuis 1992

Jusqu'à la fin des années 1990, **élargissement** et **approfondissement** vont de pair dans le processus de construction de la démocratie européenne. Les années 2000–2010 sont marquées par des ----- croissantes qui fragilisent l'Union européenne et la démocratie européenne. L'----- des frontières et la crise des -----, l'euro et la dette, les débats sur le fonctionnement de l'Union européenne mènent à une ----- de confiance en l'Union européenne et à une montée du -----.

A. Les ambiguïtés du traité de Maastricht

Après avoir été signé par les douze membres de la Communauté Économique Européenne, le traité de Maastricht est signé le 7 février 1992. Il prévoit notamment la transformation de la CEE en Union européenne, et vise à consolider les politiques d'intégration européenne, notamment en créant une monnaie européenne et en engageant la politique de monnaie **commune**. Il entre en vigueur le 1er novembre 1993, non sans une difficile phase de ratification. En effet, si l'accord des chefs de gouvernement est atteint dès février 1992, chaque nation doit également approuver et intégrer dans son propre système de lois ce traité international. Cette phase de ratification est notamment marquée par des **référendums** qui valident à une très courte majorité le traité comme en France où le Oui l'emporte à 51%, ainsi que par un refus du Danemark.

B. Le rejet de la constitution européenne en 2005

En prévision de la vague d'élargissement de 2004, une Convention européenne est chargée au début des années 2000 de revoir l'organisation de l'UE. Elle présente en 2004 un projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE) que signent les ministres des Affaires étrangères de tous les États membres. Le texte devait entrer en vigueur le 1er novembre 2006 à ----- que tous les États membres l'aient ----- . Or deux pays ayant choisi de recourir au référendum, la France et les Pays-Bas, voient le «---» l'emporter en 2005. Le TECE n'entrera donc jamais en vigueur. Le ----- **de Lisbonne** signé par les chefs d'États reprend globalement l'organisation proposée en 2005. En France, il ne sera pas soumis à un référendum, et les partisans du « non » de 2005 dénoncent un déni de démocratie.

Euroscepticisme : attitude critique à l'égard de l'intégration européenne et à l'Union européenne basée notamment sur un doute quant à sa viabilité ou son utilité.

Frexit : mot formé sur le modèle de Brexit pour évoquer le retrait de la France de l'Union européenne envisagé par certains politiciens.

Souverainisme : doctrine politique qui défend la supériorité de l'autorité des États sur celle de l'Union européenne.

C. Les crises au sein de l'UE

Quatre crises majeures ébranlent l'Union européenne : la crise -----, la volonté de ----- de l'organisation par certains pays membres, la crise des ----- qui pose la question de l'ouverture des frontières, et la crise de la ----- qui remet en cause l'euro.

1. La crise grecque

En 2011, la Grèce – membre de l'UE et de la zone euro – se trouve confrontée à une sévère crise financière, du fait d'une dette publique très importante. Ces fortes tensions politiques, portant notamment sur la possibilité de la zone euro et/ou de l'UE. Elle a surtout posé la question du conflit démocratique nationale (en 2015, Tsipras est élu pour refuser le respect des engagements européens).

2. Le Brexit

Le Royaume-Uni a eu un parcours singulier dans l'aventure euro finalement s'arrêter en 2020, sauf retournement majeur.



2 Le Brexit en janvier 2020
Un partisan du Brexit manifeste à Londres le jour de la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne, le 31 janvier 2020.



5 Le Brexit, une rupture majeure dans la construction européenne
« Nous voulons récupérer notre pays », manifestation pour le Brexit à Londres, 23 juin 2018.
Le 23 juin 2016, les Britanniques valident la sortie du Royaume-Uni de l'UE à l'issue d'un référendum mis en place par le Premier Ministre David Cameron, pourtant hostile au Brexit. Les partisans du Brexit dénoncent le poids trop important de l'UE dans la politique britannique.

3. La crise des migrants

La question de l'ouverture des frontières européennes, actée par l'Acte unique européen en 1993, est aujourd'hui au cœur des débats avec la crise des migrants.

L'Union européenne favorise les échanges et les mobilités des citoyens à l'intérieur de son espace. Signé en 1986 par douze États membres de la Communauté économique européenne, l'Acte unique européen prévoit un marché unique sans frontières intérieures dans lequel circulent librement les marchandises, les personnes, les services et les capitaux.

 La libre circulation des marchandises devient effective en 1993 avec la mise en place de l'Union européenne.

 La libre circulation des personnes entre en application en 1995 avec la convention de Schengen qui délimite un vaste territoire appelé l'espace Schengen

 L'arrêt Bosman de 1995 autorise la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne.

Ces dispositions permettent aux États membres de l'Union européenne de désactiver leurs frontières à l'intérieur de l'espace européen. Cependant, elles peuvent être réactivées à tout moment si la situation l'exige.

En 2020, l'Union européenne et les États membres font face à une crise sanitaire d'ampleur avec la pandémie du Covid-19. Les frontières extérieures de l'Union européenne et certaines frontières intra-européennes ont été activées pour freiner sa propagation.

La crise des migrants des années 2010 révèle les difficultés pour les autorités européennes et les États membres de trouver des réponses communes dans la gestion des frontières extérieures et intérieures de l'espace européen.

L'Europe est confrontée à un afflux migratoire massif en provenance :

 d'Afrique (Éthiopie, Érythrée, Côte-d'Ivoire, etc.) ;
 du Moyen-Orient (Syrie, Irak, Afghanistan, etc.) ;
 d'Asie du Sud (Pakistan, Bangladesh, etc.).

Les migrants prennent la route de la Méditerranée et des Balkans. Ils sont prêts à risquer leur vie pour arriver en Europe.

En 2015, l'arrivée de plus d'un million de personnes dans l'espace Schengen entraîne d'importantes divisions et tensions diplomatiques entre l'Union européenne et les États membres, et entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est :

- ♟ d'un côté, la Commission européenne, soutenue par la France et l'Allemagne, pousse pour imposer des quotas d'accueil à chaque pays européens ;
- ♟ de l'autre, les pays d'Europe de l'Est s'opposent fermement à la venue de réfugiés (Hongrie, Pologne, République tchèque, etc.).

Certains gouvernements emploient une rhétorique anti-migrants pour répondre à la crainte de la population locale et prennent en ce sens des mesures spécifiques.

En 2015-2016, la Hongrie construit de manière unilatérale un mur anti-migrants à ses frontières serbe, croate et roumaine.

En 2017, l'Union européenne renvoie la Pologne, la Hongrie et la République tchèque devant la Cour européenne de justice, estimant qu'elles n'ont pas rempli leurs obligations en matière d'accueil de migrants.

En 2017, la République tchèque a accueilli 12 réfugiés contre 35 000 pour la France et 445 000 pour l'Allemagne, en 2016.

4. La crise de la dette

La mise en circulation de l'euro a renforcé la démocratie européenne. Sa création a été un levier majeur d'intégration politique, économique et sociale pour les États. Toutefois, certains pays ont choisi de ne pas adopter l'euro. D'autres n'ont pas les critères requis pour passer à l'euro. La crise économique de 2008 a fragilisé l'Union européenne, elle a mis au jour une fracture entre les pays du Nord et les pays du Sud.

La mise en circulation de l'euro en 2002 a renforcé la démocratie européenne. Toutefois, quelques pays ont fait le choix de ne pas y participer.

La Suède et le Danemark n'ont pas adopté l'euro. L'Angleterre non plus, mais elle vient de sortir de l'Union européenne.

D'autres pays n'ont pas encore satisfait les critères économiques pour adopter l'euro.

La Bulgarie et la Roumanie n'ont pas les critères qu'il faut pour adopter l'euro.

Toutefois, cette crise économique a fragilisé l'Union européenne, elle a révélé une fracture entre les pays du Nord et les pays du Sud.

 La Finlande, l'Allemagne et les Pays-Bas sont partisans de l'austérité, alors que la France y est plutôt défavorable.

 Les pays du Nord (Allemagne, Pays-Bas, etc.) accusent les pays du Sud (France, Portugal, Espagne, Italie, etc.) d'être laxistes dans la gestion de leur déficit public et de ne pas respecter la règle dite des 3 %. Les pays du Nord, jugés plus rigoureux dans leurs finances, ont le sentiment de devoir payer les largesses financières des pays du Sud.

B. L'Union européenne menacée

L'Union européenne est menacée. Des débats continuent de remettre en cause son cadre institutionnel. Le manque de confiance des citoyens européens en l'Union européenne permet la montée des populismes un peu partout.

1. Le débat sur le cadre institutionnel

Des débats démocratiques existent sur le cadre institutionnel à donner à l'Union européenne: il y a les souverainistes, les fédéralistes, et la France qui souhaite un compromis entre les deux.

Pour les souverainistes, l'Union européenne doit devenir une Europe d'États-nations dans laquelle les États membres conserveraient leur souveraineté nationale dans les domaines de la diplomatie et de la défense, voire de la monnaie. Dans cette conception, l'Union européenne doit être prioritairement une zone de libre-échange. Les partisans de cette conception de l'Union européenne sont : le Royaume-Uni avant le Brexit de 2020, les Pays-Bas, la Pologne, la Hongrie, etc.

Pour les fédéralistes, l'Union européenne doit être fédérale : les États partageraient une partie de leur souveraineté, par choix ou par nécessité, dans des domaines stratégiques comme la diplomatie, la défense et la monnaie. Un président européen serait élu au suffrage universel pour parler au nom de l'Union européenne et des citoyens européens. Les partisans d'une Union européenne fédérale sont notamment l'Allemagne et l'Autriche.

La France souhaite une Europe d'États-nations qui coopère dans un certain nombre de domaines, comme celui de l'aéronautique, afin de rester compétitif à l'échelle mondiale. Elle privilégie le cadre d'une Europe fédérale en militant pour la construction d'une armée européenne afin de mieux répondre aux enjeux du XXI^e siècle (terrorisme, politique agressive de la Russie et de la Chine, tendance actuelle des États-Unis à l'isolationnisme ou à se retirer de certaines régions du monde, etc.).

2. La montée des populismes et des nationalismes

L'incertitude des débats sur l'avenir de l'Union européenne, les crises et leur gestion, nourrissent l'euroscepticisme qui se traduit par une crise de confiance des États et des citoyens européens. On observe alors la montée des populismes et des nationalismes.

L'euroscepticisme désigne des mouvements d'opposition à la construction européenne, à l'élargissement ou encore à l'utilité et à la viabilité même de l'Union européenne. Les marges de manœuvre des dirigeants nationaux se réduisent au profit de l'Europe.

Le sentiment d'une Union européenne éloignée des réalités quotidiennes des citoyens est de plus en plus fort. De nombreux citoyens ont le sentiment de ne pas être écoutés.

Les Français et les Néerlandais se sont opposés au projet de constitution européenne de 2005, mais le traité de Lisbonne de 2007 reprend en grande partie ses principes.

Cette perte de confiance se traduit par un désintérêt pour la politique européenne. Les Européens votent peu aux élections européennes.

L'Europe, pour contourner les États, s'appuie sur les régions. Cela peut réveiller des tensions dans un certain nombre de pays et éveiller des mouvements régionalistes.

Des mouvements régionalistes se renforcent :



en Catalogne en Espagne ;
en Lombardie et en Vénétie en Italie ;
en Écosse au Royaume-Uni.

La perte de confiance en l'Union européenne se traduit par la montée des populismes et des nationalismes.

Les partis suivants sont des partis populistes et nationalistes :



le Rassemblement national en France ;
la Ligue du Nord en Italie ;
Jobbik en Hongrie.

Plusieurs dirigeants européens jouent aujourd'hui sur la peur de la population.

Le Premier ministre hongrois accrédite en 2018 la thèse du grand remplacement, qui serait mis en œuvre par la commission européenne, afin de gagner les élections législatives.

L'Union européenne supranationale est remise en question.

Le terme supranational qualifie, dans le cadre de l'Union européenne, une gouvernance placée au-dessus de la souveraineté des États membres.

Le Brexit est un signe de la crise de confiance en l'Union européenne : ce sont les citoyens britanniques qui ont majoritairement voté pour sortir de l'Union européenne.